



CHARTRE POUR UNE PUBLICITE ET UN MARKETING RESPONSABLES

APPLICABLE A LA LONASE ET A SES PARTIES PRENANTES

	ELABORATION	VERIFICATION	VALIDATION
NOM	Mbaye	Thioune	Gueye
PRENOM	El Hadji Malick	Mansour	Mamadou
FONCTION	Directeur du Marketing et de la Communication	Responsable qualité chargé du projet de certification JR	Secrétaire Général du DG
DATE	6/08/2018	08/08/2018	09/08/2018
VISA			



INTRODUCTION

La LONASE a entrepris une politique Jeu responsable en vue d'une reconnaissance et d'une certification WLA Jeu Responsable. Au-delà d'une mise en œuvre de la norme dans la lettre et dans l'esprit, la politique de la LONASE a pour objectifs principaux :

- ❖ D'offrir un environnement de jeu sain et sécurisé pour ses parieurs grâce à une publicité et une communication responsables ;
- ❖ De prévenir le jeu excessif et l'addiction au jeu en utilisant des canaux de communication appropriés ;
- ❖ D'utiliser des supports adaptés pour la protection des groupes vulnérables en rappelant sans cesse le risque de dépendance lié au jeu.

Fort de ces préoccupations, la LONASE s'engage à une publicité et un marketing responsables conformément à la *LOI-N°-83.20-DU-28-JANVIER-1983*, relative à la publicité au Sénégal et aux exigences des standards JR de WLA.

Cette charte porte sur la publicité, le sponsoring et la promotion qui sont des instruments importants pour notre société.

Cette présente charte, pour une publicité et un marketing éthiques et responsables, est un cadre de référence pour les campagnes de publicité et les activités promotionnelles visant à accroître la participation aux jeux de hasard et aux paris.

Elle a été largement diffusée auprès de nos partenaires afin qu'ils adhèrent et respectent notre politique de protection des joueurs et des populations.

I. GENERALITES

La publicité et la promotion sont utilisées par la LONASE pour faire connaître aux joueurs et aux populations son offre de jeux de hasard et de paris. Cette publicité doit passer par des circuits légaux et réglementaires tout en reposant sur une politique de jeu responsable qui informe les joueurs, prévient le jeu excessif, l'addiction et la protection des mineurs.

A ce titre :

- ✚ Elle ne doit pas être ambiguë ;
- ✚ Elle ne doit pas induire en erreurs ;



- + Elle doit être socialement responsable ;
- + Elle ne doit pas être dénigrante ;
- + Elle doit être claire et précise afin que les cibles puissent faire leur choix en toute connaissance de cause.

II. DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Pour qu'une publicité, communication ou une campagne de promotion soit conforme pour la LONASE et pour ses parties prenantes, elle doit remplir les spécificités suivantes applicables à tous les Jeux de hasard et prises de paris :

- ❖ Elle doit être conforme à notre politique Jeu Responsable ;
- ❖ Elle ne doit pas suggérer la garantie de gain en jouant plus ;
- ❖ Elle ne doit pas suggérer ou inviter à un jeu excessif ;
- ❖ Elle ne doit pas faire miroiter la garantie de gains trop importants ;
- ❖ Elle ne peut banaliser l'asservissement, la dépendance au jeu, l'incitation à la participation excessive ou illégale au jeu ;
- ❖ Elle ne peut concourir à une fidélisation non encadrée par l'octroi facile de cartes ou de bonus ;
- ❖ Elle présente correctement les chances de gains
- ❖ Elle exclut les inquiétudes financières et ne peut en aucun cas être un moyen de sortir d'une situation financière difficile ou de pauvreté ;
- ❖ Elle exclut toute allusion à une alternative au travail ; par conséquent, elle ne peut être une profession ;
- ❖ Elle n'encourage pas une discrimination sur un fondement de race, d'ethnies, de nationalité, de religion, de genre ou encore de comportements illégaux ;
- ❖ Elle ne s'associe pas et n'entretient pas de liens avec d'autres publicités, communications ou promotions offrant des prêts rapides qui peuvent être obtenus immédiatement dans le but de jouer ;
- ❖ Elle n'incite pas les joueurs à récupérer les pertes subies lors des jeux de hasards et de prises de pari grâce à une nouvelle participation ;
- ❖ Elle ne critique pas ceux qui ne jouent ou qui jouent très peu ou modérément ;
- ❖ Elle n'est pas une alternative à l'épargne ;
- ❖ Elle n'est pas une solution pour régler les problèmes personnels ;



- ❖ Elle ne peut en aucun cas être faite à proximité des établissements de santé, écoles et lieux de cultes ;
- ❖ Elle ne peut jamais choisir les mineurs comme cible, les utiliser comme acteurs et par conséquent comme un signe de maturité pour les joueurs potentiels ;
- ❖ Elle ne peut en aucun cas faire allusion à des termes, faits, gestes, et autres largement utilisés par les mineurs ;
- ❖ Elle ne peut utiliser des images de personnes adultes qu'avec leur consentement ;
- ❖ Elle doit offrir des possibilités de désistement facile quand il s'agit d'abonnement physique ou électronique (par mail, numéro court, etc.).

III. DOMAINE D'APPLICATION

La présente charte de publicité et marketing responsables s'applique à la LONASE, aux parties prenantes susceptibles de communiquer ou de mener des campagnes de promotion portant directement ou indirectement sur les jeux de hasard et de prises de paris. Elle s'applique aux parties prenantes, en particulier aux détaillants, aux fournisseurs de la LONASE (agences de publicité, agences de promotions, sociétés de production) qui conçoivent des actions media et hors media et qui achètent des espaces publicitaires pour des jeux de hasard et de prises de paris.